



Syndicat mixte de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

Rapport d'orientation budgétaire 2026

PREAMBULE

Deux mois maximum avant le vote du budget primitif, ce rapport d'orientation budgétaire 2026 vient constituer un point d'étape indispensable pour définir la stratégie financière de l'année à venir, à l'aune d'un contexte socio-économique, législatif et financier inédit de par les contraintes qu'il fait peser sur les collectivités territoriales.

SOMMAIRE

RAPPEL DU CONTEXTE.....1

1- Bilan de l'exercice et état d'avancement des projets sur l'année 2025

2- Projections 2026

3- Contributions des membres

4- Informations complémentaires

1. Rappel du contexte

Le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère, créé en 1989, a fait l'objet d'une extension de son périmètre et de ses compétences en janvier 2018. Le Conseil départemental en est membre à 80 %, aux côtés de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises et des communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère à 20 %.

Un schéma directeur d'aménagement et de valorisation du Grand Site a été acté en juin 2019. Pour être en mesure de le mettre en œuvre, une modification statutaire a été opérée en novembre 2019, ainsi que l'approbation d'un programme d'actions pour 2020-2021 estimé à un total de 2 555 413 €.

Pour mettre en œuvre le programme de travaux prévu dans le schéma directeur, il a été proposé pour 2022 de lancer un marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette assistance a permis de réaliser des tranches fermes du programme d'actions. Des tranches optionnelles de travaux identifiés dans le schéma directeur sont aussi proposées.

Accompagnée de l'AMO, une consultation pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux a été lancée en mai 2024 :

- Les études pour la tranche ferme, projet de requalification des voies principales et secondaires du parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, l'embellissement du Canal du Plan et de la place du Plan à Saint-Bertrand-de-Comminges.

- En tranches optionnelles, projet d'aménagement du carrefour RD26/RD26a, ses abords et le stationnement en accueil du site, l'aménagement d'un parcours en boucle entre Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Saint-Just.

Quatre candidatures ont été reçues, et après analyse, les candidats qui ont été retenus pour le tour de négociation sont : Atelier Broichot, Dessenin de ville et Agence Torres Borredon PUVA. Le marché a été attribué au groupement **Broichot-Prax-Palimpseste** le 23 octobre 2024. Le démarrage du marché a été acté au 16 janvier 2025 pour une durée de 5 ans. La première réunion de démarrage est fixée au 12 février 2025. Les études avant-projet débuteront en 2025. Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre est de 306,50 k€, avec deux tranches fermes et des tranches optionnelles. En 2025, des missions du MO seront réalisées.

Parallèlement, une consultation est lancée pour une maîtrise d'œuvre pour 2 opérations identifiées en 2023: les sanitaires du cloître et le local d'accueil à Saint Just.

2. Bilan de l'exercice et état d'avancement des projets sur l'année 2025

Pour 2025, le contexte financier inédit du Conseil départemental l'a amené à faire des choix dans la mise en œuvre de sa politique touristique. Ainsi, il a été acté au budget primitif du Conseil départemental de ne pas verser de contribution en 2025, impactant ainsi le budget du Syndicat Mixte.

Les résultats prévisionnels sur les deux sections sont déficitaires. Ils sont couverts par le reliquat de l'année 2024. Soit un résultat global prévisionnel de : **584 274.58 €**

Les réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

Section de fonctionnement – Exercice 2025

Le budget primitif 2025 a été établi sur une section de fonctionnement limitée, comprenant essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte : mise à disposition de services, assurances, adhésions, abonnements aux outils de gestion et de dématérialisation, création et hébergement du site internet, ainsi que la dotation aux amortissements.

Des crédits ont été inscrits par anticipation pour permettre l'engagement éventuel de certaines dépenses.

→ Charges à caractère général / Autres charges de gestion courante

Toutefois, en 2025, seules les dépenses liées au chapitre 65, ainsi que le remboursement de la mise à disposition de personnel au Conseil départemental (chapitre 012), ont été effectivement réalisées. Aucune dépense n'a été engagée sur le chapitre 011.

→ Comité scientifique et culturel (CSC)

Une enveloppe budgétaire avait été prévue en 2025 pour accompagner la relance du Comité scientifique et culturel (CSC). L'objectif était de réactiver ce comité afin de travailler à l'élaboration du projet scientifique et culturel du site.

Deux délibérations ont été adoptées en 2025 : la désignation des élus membres du CSC et la prise en charge par le Syndicat Mixte des frais de déplacement et d'hébergement des membres.

Une réunion de concertation avec les partenaires institutionnels, notamment la Direction de la Culture, devait permettre de préciser les modalités de gouvernance du CSC et d'envisager son installation au cours de l'année. Cette réunion a finalement eu lieu le 11 décembre 2025 et le CSC n'a pas été installé en 2025. En conséquence, aucune dépense n'a été engagée au titre du fonctionnement du CSC. Une réflexion est en cours sur le rôle, le fonctionnement et la gouvernance du Comité scientifique et culturel.

Section d'investissement – Exercice 2025

Les priorités du Syndicat ont été de concentrer ses efforts sur les projets d'aménagement du site en section d'investissement :

- Réalisation de travaux d'aménagements dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie à Saint-Bertrand-de-Comminges
- Création du local d'accueil à Valcabrière
- Réhabilitation des sanitaires du cloître à Saint-Bertrand-de-Comminges

➔ Travaux d'aménagement à Saint-Bertrand-de-Comminges

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'aménagement à Saint-Bertrand-de-Comminges, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 janvier 2025, après contrôle de légalité. Le marché, confié au groupement Broichot, porte sur un montant global de 306,5 k€ et comprend deux tranches fermes ainsi que des tranches optionnelles.

L'année 2025 correspond à la phase de démarrage du marché, avec la réalisation des études relevant de la tranche ferme. Une réunion de lancement s'est tenue le 12 février 2025, marquant le début opérationnel de la mission de maîtrise d'œuvre. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à compter de 2026.

Dépenses d'investissement prévues début 2025 : Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans un programme de travaux étalé sur cinq ans et concernent principalement :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'un marché pluriannuel ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Les missions et prestations nécessaires à la phase d'études et de préparation des travaux (coordination SPS, contrôle technique, diagnostics et relevés préalables).

Les réalisations en 2025 :

En 2025, les principales actions suivantes ont été réalisées :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage a assuré l'accompagnement et le cadrage du démarrage de la maîtrise d'œuvre ;
- Les relevés topographiques nécessaires au lancement des études ont été réalisés ;
- Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées conformément au calendrier prévisionnel ;
- Présentation en COPIL du premier livrable
- Première phase des études réalisée : Un premier livrable, correspondant à **la phase esquisse**, a été remis.

Ce livrable a fait l'objet d'une relecture interne et d'une validation par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et par la responsable du marché au 20 janvier 2026, attestant sa conformité avec les orientations définies en comité de pilotage. Par ailleurs, les grands principes du projet ont fait l'objet d'échanges préalables avec l'Architecte des Bâtiments de France, lesquels ont permis une validation de principe, sous réserve d'ajustements à venir.

Dépenses réalisées en 2025 :

Malgré les prévisions inscrites au budget 2025, aucune dépense significative n'a été engagée sur le

Annexe n°1
Délibération n°2026-4

projet de travaux d'aménagement à Saint-Bertrand-de-Comminges au cours de l'exercice. Seules ont été engagées en 2025 :

- Les honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, au titre du suivi et du cadrage du dossier ;
- Les dépenses liées aux relevés topographiques nécessaires au démarrage des études.

➔ **Création du local d'accueil à Valcabrère**

Prévisions budgétaires 2025

Le budget 2025 prévoyait le lancement du projet de création du local d'accueil à Valcabrère, incluant notamment :

- La poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les missions obligatoires associées aux travaux (contrôle technique, coordination SPS) ;
- Les frais liés aux marchés correspondants ;
- La réalisation de fouilles archéologiques préventives en amont des travaux, sous réserve de négociation avec les services de l'État ;
- Le démarrage d'une première tranche de travaux.

État d'avancement du projet en 2025

La maîtrise d'œuvre a remis les éléments de la phase PRO le 17 février 2025. Après relecture, certains points ont été ajustés afin de préciser les principes constructifs, les choix de matériaux et les modalités techniques du projet.

Toutefois, le projet a été fortement impacté par les prescriptions archéologiques relatives aux fouilles préventives sur l'emprise du futur bâtiment. Un premier arrêté a prescrit des fouilles sur une surface de 550 m², pour une durée estimée à 110 jours ouvrés. À l'issue de négociations menées en 2025, un arrêté modificatif en date du 19 mai 2025 a réduit l'emprise des fouilles à 290 m², pour un coût estimé à environ 150 k€.

Face à ces contraintes, le projet a été temporairement suspendu afin d'identifier des solutions permettant d'en assurer la poursuite. Deux pistes ont été étudiées :

- Une piste stratégique, visant à obtenir une procédure de fouilles allégée par la négociation avec les services de l'État, notamment par l'examen d'une intégration du projet dans un cadre de fouilles programmées, à ce stade sans issue définitive ;
- Une piste technique, reposant sur une adaptation du projet architectural, impliquant une reprise du volet structurel et des études de sol, avec un impact financier potentiel à la hausse.

La demande de permis de construire a été instruite et délivrée.

Réalisations financières 2025

En 2025, seules les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre ont été engagées, correspondant au rendu des études de la phase PRO. Aucune dépense d'investissement liée aux travaux ou aux fouilles n'a été engagée sur l'exercice.

➔ Réfection des sanitaires du cloître

Prévisions budgétaires 2025

Le budget 2025 prévoyait la poursuite du projet de réfection des sanitaires du cloître, comprenant :

- La mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les travaux de réfection ;
- Les missions de contrôle technique et de coordination SPS.

État d'avancement du projet en 2025

La maîtrise d'œuvre a remis les éléments de la phase PRO en 2025. Aucune autre démarche opérationnelle n'a été engagée sur l'exercice. Ce phasage volontaire s'explique par la volonté de coordonner le lancement de ce projet avec celui du local d'accueil, afin de mutualiser les procédures et de disposer d'une marge de négociation sur les coûts de travaux.

La demande de permis de construire a été instruite et délivrée.

Réalisations financières 2025

Comme pour le local d'accueil, seules les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre ont été engagées en 2025, au titre du rendu des études de la phase PRO. Aucune dépense d'investissement relative aux travaux n'a été réalisée sur l'exercice.

➔ Conclusion synthétique des dépenses d'investissement

De manière générale, les dépenses d'investissement engagées en 2025 sont restées limitées par rapport aux prévisions initiales. Néanmoins, les projets (travaux d'aménagement) ont progressé sur le plan des études, permettant de sécuriser leur faisabilité technique et réglementaire. Les arbitrages à venir, notamment concernant les contraintes archéologiques sur le local d'accueil, conditionneront la poursuite opérationnelle des projets et leur programmation budgétaire sur les exercices suivants.

3. Projections 2026

Dans un contexte financier toujours contraint, le Conseil départemental a poursuivi en 2026 les choix engagés les années précédentes en matière de politique touristique. Après analyse de la situation financière du Syndicat Mixte et des projets menés en interne, il a été décidé de ne pas verser de contribution pour l'année 2026. Il est ainsi acté qu'aucune contribution départementale ne sera versée.

Il convient de rappeler que plusieurs projets de travaux et d'aménagement sont actuellement engagés sur le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère.

Ce choix d'absence de contribution s'explique notamment par la présence d'un reliquat financier de 2025 et par un niveau de dépenses quasi inexistant sur l'année 2025 sur ces projets. Plusieurs projets sont en cours de réévaluation afin d'ajuster le contenu, le calendrier et les coûts.

Annexe n°1
Délibération n°2026-4

D'une part, les projets de création du local d'accueil et de réfection des sanitaires du cloître font l'objet, depuis 2025, de travaux d'analyse et de concertation, visant à prendre en compte les contraintes techniques et principalement archéologiques du premier projet et à chercher des solutions pour maîtriser les coûts. En 2026, cette réflexion se poursuivra afin de préciser les modalités de mise en œuvre du projet de local d'accueil tenant compte de la contrainte de fouilles. Et permettre les arbitrages des deux opérations et l'éventualité d'un lancement anticipé.

Par ailleurs, le projet d'aménagement du site de Saint-Bertrand a engagé sa phase de maîtrise d'œuvre avec le lancement de la première phase d'études : l'esquisse. Cette étape a permis de donner une orientation claire au Syndicat Mixte.

Les projections budgétaires 2026 s'inscrivent donc dans une logique de prudence, de sécurisation des dépenses et de poursuite des projets engagés. A noter, qu'il est essentiel, en 2026, de collaborer avec la MOE **sur un travail de prospective financière** avec une planification des travaux (mise en œuvre d'un PPI). Cette approche nous permettra d'atteindre un équilibre budgétaire et de garantir la stabilité du montant de la contribution du Conseil départemental et à la recherche de financements pour les années à venir.

Le budget de 2026 présentera **une section fonctionnement mineure**, au regard de l'année 2025. **Une section investissement** sera prévue pour poursuivre et lancer les projets d'aménagement, engager la maîtrise d'œuvre, assurer le suivi de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les opérations de travaux sur 5 ans, ainsi que pour les travaux du local d'accueil à Saint-Just et des sanitaires du cloître, au regard des arbitrages.

Les dépenses de fonctionnement

Serviront à structurer l'administration générale du Syndicat Mixte:

- Mise à disposition de service
- Assurances
- Adhésion ATD31
- Divers abonnements (Berger-Levrault, plateforme marchés publics, télétransmission, Certificat I-Parapheur)

- Création du site internet (mise en ligne et hébergement)

Le site internet, mis en ligne en 2025 dans le cadre du projet global des sites internet des syndicats mixtes, fait l'objet d'une dépense reportée sur 2026.

- Prestations de services et autres

Un budget sera prévu pour cette partie, même si son montant restera faible.

- Dotation aux amortissements
- Frais de publication des marchés
- Frais de déplacement comité scientifique
- Prestations stratégie CSC

Annexe n°1
Délibération n°2026-4

La tenue du Comité scientifique et culturel (CSC), initialement envisagée en 2025 sous réserve de la résolution des contraintes juridiques, pourrait être reportée pour 2026 avec l'appui technique de la Direction de la Culture du Conseil départemental.

De ce fait, la dépense inscrite au bilan 2025 n'a pas été engagée, mais elle pourrait être projetée pour 2026. Une enveloppe est réservée pour ce sujet. La réflexion sur la relance du CSC se poursuivra au cours de l'année afin de définir son fonctionnement et la répartition des missions entre le Syndicat Mixte et le CD. Le cadre juridique permettra également d'étudier la possibilité de rémunérer les membres pour le travail fourni sur le Projet scientifique. Une enveloppe serait également prévue à cet effet.

Les dépenses d'investissement

Couvriront notamment :

Le programme de travaux d'aménagements extérieurs sur 5 ans

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (*sur un marché de 136 800 € sur 5 ans*)
- Maîtrise d'œuvre des travaux **sur 5 ans** (*sur un marché de 5 ans pour un montant global de 306 000.50€*)
- SPS (prévu en 2025, peu après le démarrage de la Maîtrise d'œuvre)
- Prestation Diagnostic des eaux pluviales | Réseau31

Comme cette prestation ne peut être facturée qu'aux communes adhérentes, et qu'elle est nécessaire en amont pour assurer le marché et la continuité du schéma directeur, la création de cette convention s'avère indispensable. Cette dépense sera engagée sous réserve de validation de la convention.

Le diagnostic du réseau des eaux pluviales serait financé par le Syndicat Mixte de SBV car il s'inscrit directement dans le projet d'aménagement touristique du parvis de la cathédrale et de certaines voiries de la ville haute, projet porté et piloté par le Syndicat. Dans ce cadre, il est nécessaire de réaliser un diagnostic préalable afin de lever les incertitudes techniques avant travaux et de sécuriser l'investissement. La compétence de gestion des eaux pluviales ayant été transférée à Réseau 31 en 2012, celui-ci est l'acteur compétent pour intervenir. Une convention de coopération est donc conclue entre le Syndicat Mixte et Réseau 31 qui prévoit une réalisation sur 8 jours ouvrés pour un montant prévisionnel de **4528€ HT**, avec un paiement après réalisation.

Au regard du planning actuel, aucun démarrage de fouilles ni de travaux éventuels n'est envisagé avant 2027, sous réserve des ajustements qui pourront intervenir dans le cadre du planning prévisionnel d'ici le BP. D'ici là, plusieurs étapes devront être menées, notamment la poursuite des études, la phase d'avant-projet (AVP), qui permettra d'estimer les montants des travaux afin d'anticiper les décisions à venir et de réfléchir à un plan de financement adapté, ainsi que le dépôt du permis d'aménager (PA).

La réfection des sanitaires du cloître

Aucun investissement pour les travaux n'a été réalisé jusqu'à présent. Pour 2026, une dépense est prévue pour la réfection des sanitaires, qui pourrait être lancée avant le local d'accueil selon les décisions prises.

Les dépenses couvriront :

- Maîtrise d'œuvre pour les sanitaires

Accusé de réception en préfecture 031-253102305-20260212-2026-4-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Annexe n°1
Délibération n°2026-4

- SPS
- CT
- Travaux liés aux sanitaires du cloître

Local d'accueil

En 2025, seules les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre ont été engagées, correspondant aux études de la phase PRO. Aucune dépense d'investissement liée aux travaux ou aux fouilles n'a été réalisée.

Pour 2026, le projet de création du local d'accueil étant toujours à l'étude et fera l'objet de concertation. L'objectif est de tenir compte des contraintes techniques et archéologiques et rechercher des solutions pour maîtriser les coûts.

Par prudence, le montant des travaux est inscrit en section d'investissement. Cette inscription anticipe un éventuel démarrage des travaux. Même si la réalisation des fouilles préventives reste un élément à solutionner pour le lancement du chantier. Nous avons prévu une enveloppe uniquement pour les fouilles liées à l'espace du local d'accueil, et pas au-delà. Nous attendons les arbitrages pour savoir si des ajustements seront nécessaires.

Les dépenses couvriront :

- Maîtrise d'œuvre pour le local d'accueil
- Fouilles préventives
- SPS
- CT
- Les travaux liés à la création du local d'accueil

Projection :

Pour les travaux d'aménagement à venir, et face aux contraintes budgétaires, il est important de prévoir **un plan de financement détaillé**. Ce plan permettra de structurer les financements en fonction du calendrier des études et du démarrage des travaux, tout en incluant la recherche de financements. Cette démarche vise à anticiper les besoins et à garantir que le projet pourra se réaliser sereinement.

4. Contributions des membres

Le résultat reporté de l'année 2025 permettra de financer le budget 2026.

Comme en 2025, aucune contribution ne sera demandée.

5. Informations complémentaires

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu.

Le Syndicat Mixte n'a pas souscrit d'emprunts et n'a donc pas de dettes.

Compte tenu du budget du Syndicat Mixte, il n'y a pas lieu de retracer l'épargne brute, nette et l'endettement.